

PROCES-VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 11/04/2021

Association Yoonu Yeumbeul

Ancien siège social : 16 rue du Commandant Frot 77260 Reuil en Brie

Nouveau siège social : 46 boulevard Jean-Jacques Rousseau 92230 Gennevilliers

Le onze avril deux-mille-vingt et un à 14h30, les membres de l'association se sont réunis en visioconférence sur convocation du Conseil d'Administration.

Les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire sont présidées par Mme Ray Sophie en sa qualité de Présidente. Le secrétariat est assuré par Mme Auzou Stéphanie en sa qualité de secrétaire.

L'assemblée générale Extraordinaire est interactive avec des interventions des adhérents et membres du CA.

La Présidente constate que les adhérents sont au nombre de 21 présents. Il y a 30 votants (dont 0 vote par correspondance et 9 représentés); le nombre total de voix est ainsi de 66 % de votants. Est aussi présent M. Abdou Nguirane, président de MPM en tant qu'invité.

La Présidente déclare alors que l'assemblée Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte.

Ordre du jour : Changements de l'article 6 des statuts de l'association et ajout d'un article concernant la création d'une antenne dans le 31.

Lecture et explication des nouveaux statuts par la Présidente.

- ✓ **Première résolution** : changement de domiciliation du siège de l'association à Gennevilliers, 92 (article 6)
➤ Vote: 0 voix contre, 30 voix pour, 0 abstention.

- ✓ **Deuxième résolution** : création d'une antenne de l'association et ajout d'un article concernant la création de cette antenne dans le département de la Haute-Garonne, 31 (article 7)
Vote: 0 voix contre, 30 voix pour, 0 abstention.

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

La Présidente constate que les adhérents sont au nombre de 22 présents. Il y a 31 votants (dont 0 vote par correspondance et 9 représentés); le nombre total de voix est ainsi de 66 % de votants. Est aussi présent M. Abdou Nguirane, président de MPM en tant qu'invité.

La Présidente déclare alors que l'assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'assemblée générale ordinaire est interactive avec des interventions des adhérents et membres du CA.

L'Assemblée Générale Ordinaire est ouverte.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente réunion:

Ordre du jour:

- Présentation du rapport financier 2020
- Présentation du budget prévisionnel 2021

- Présentation du rapport moral et d'activité 2020
- Présentation des projets 2021
- Election des membres du Conseil d'Administration et du Bureau
- Questions diverses

La présidente de séance précise que l'assemblée générale est interactive avec des interventions des adhérents et membres du CA. Le rapport moral et d'activités (voir document joint) ainsi que le rapport financier et le budget prévisionnels sont montrés aux participants. Un échange de point de vue intervient.

Rappels des objectifs 2021 :

- Réécrire le projet maternité pour le présenter au conseil régional d'ile de France et à la guilde du raid en septembre. Nouveaux devis reçus. Les matières 1eres ont augmenté au Sénégal dues au contexte de crise sanitaire, donc les devis ont aussi augmenté. Construction maternité + rénovation poste de santé et la construction du logement de la sage-femme +: 47000 euros
- Collecte sur le site Helloasso est lancée dès ce soir pour une durée de 2 mois.

- ✓ **Première résolution** : Le rapport moral et d'activités ainsi que les objectifs pour 2021 sont soumis au vote.

31 pour 0 abstention 0 contre

- ✓ **Deuxième résolution** : Lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2020. Il est soumis au vote.

31 pour 0 abstention 0 contre

- ✓ **Troisième résolution** : Lecture du rapport financier relatif au budget prévisionnel de l'association pour l'exercice 2021. Il est soumis au vote.

31 pour 0 abstention 0 contre

- ✓ **Quatrième résolution** : 11 sièges sont à pouvoir au Conseil d'Administration, il est procédé à l'élection des administrateurs.

9 personnes sont déclarées élues : Stéphanie Auzou, Jean-Claude Benoit, Nathalie Bras, François Onana, Sophie Ray, Stephen Ray-Begdouche, Nordin Sehili, Ralisa Sehili, Dorothée Simon.

31 pour 0 abstention 0 contre

QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures 10. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et la secrétaire.

La Présidente

La Secrétaire

Sophie RAY

Stéphanie AUZOU




Rapport Financier

Ralisa Sehili (Trésorière)

COMPTE DE RESULTAT 2020

CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation		701 - Produits d'exploitoin	
Primes d'assurances	111,67 €	Dons adhérents	505,00 €
Site internet	23,98 €	Adhésions	370,00 €
Ahats fournitures pour les 10 ans	215,76 €	Parrainage	1 864,00 €
Acompte gite pour les 10 ans (30%)	450,00 €	Artisanat	20,00 €
Achat Barnum (Brocantes)	65,00 €	Ventes d'objets	120,00 €
Total Charges d'exploitation	866,41	Total Produits d'exploitation	2 879,00 €
		Produits financiers	
		Intérêts comptes financiers débiteurs	3,27 €
Frais bancaires et gestion des comptes	168,84 €		
Total charges financières	168,84 €	Total produits financiers	3,27 €
		Produits exceptionnels	
Total charges exceptionnelles	0,00 €	Total Produits exceptionnels	0,00 €
TOTAL CHARGES	1 035,25 €	TOTAL PRODUITS	2 882,27 €
Excédent	1 847,02 €		0,00 €
TOTAL GENERAL	2 882,27 €		2 882,27 €

L'excédent est reversé en 2021 pour le projet "donner la vie sans la perdre" et le potager à savoir 1847,02 €

Budget prévisionnel 2021

Date de création de l'association le 15 avril 2010

En Trésorerie au 31/12/2020 le solde est de 1033,37 € + 14 646,49 € (livret A) soit un total de 15 679,86 €

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANTS
Frais de fonctionnement (1)	400,00 €	Fonctionnement : Adhésions	410,00 €
Soutien APD (partenaire)	140,00 €	Dons et parrainages	2 100,00 €
Achat de livres (bibliothèque)	400,00 €	Brocantes+ évènements culturels + artisanat	200,00 €
Indemnités pour intendance bibliothèque et animation des moins de 6 ans	60,00 €	Produits financiers : intérêts bancaires	3,00 €
Achats divers	282,00 €	dons participatif internet	800,00 €
Construction de la maternité et aménagement	44 921,00 €	Apport MPM (projet maternité)	4 000,00 €
Rénovation du poste de santé	7 836,00 €	Subvention la guilde du raid (poste santé et maternité)	10 000,00 €
Construction logement sage-femme et équipements	5 000,00 €	Subvention Mboula commune (maternité)	8 360,00 €
Les 10 ans	2 334,00 €	Subvention conseil régional IDF (maternité)	20 500,00 €
		Association Yoonu Yeumbeul (maternité)	15 000,00 €
TOTAL	61 373,00 €	TOTAL	61 373,00 €

(1) frais bancaires (170) + site internet (10) + Assurance association (110) + Zoom (110)

l'excédent 2020 d'un montant de 1847,02 € sera reversé intégralement en 2021 pour le projet "donner la vie sans la perdre"